

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_044

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	69
Votants	83
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 juillet 2020

LE 23 juillet 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DE L'EPIC PERIMOUV'

PRESENTS :

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. VIROL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUX, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. FARGE, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
Mme TOULAT donne pouvoir à M. PROTANO
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. GASCHARD
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DE L'EPIC PERIMOUV'

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) « Périmouv' » est une régie à personnalité juridique et autonomie financière instituée par le Grand Périgueux, dont il est une émanation, pour assurer l'exploitation de transports de personnes.

Que la régie s'est vue accordé, par contrat de délégation de service public, l'exploitation du réseau de transports urbain de personne du Grand Périgueux, mais également la gestion du PériVélo et autres mode de mobilités.

Qu'il est géré par :

- Un conseil d'administration composé de 14 membres dont 10 représentants du Grand Périgueux, 3 représentants du personnel et 1 personnalité qualifiée. Ce conseil d'administration élit en son sein un président.
- Un directeur qui est le représentant légal de l'établissement.
- Un agent comptable, mission confiée aux services du ministère des finances.

Il convient donc de désigner les 10 représentants du Grand Périgueux à l'EPIC Péribus

Il est proposé que soient désignés :

CAREME François
BELLOTEAU Vincent
BARROUX Olivier
BOUCAUD Christelle
AMELIN Jean Louis
DUPEYRAT Valérie
FAURE Claudine
ESCLAFFER Arlette
TALLET Clovis
MOTTIER Stéphane

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de désigner les 10 représentants du Grand Périgueux au conseil d'administration de l'EPIC PERIBUS ci après :

CAREME François
BELLOTEAU Vincent
BARROUX Olivier
BOUCAUD Christelle
AMELIN Jean Louis
DUPEYRAT Valérie
FAURE Claudine
ESCLAFFER Arlette
TALLET Clovis
MOTTIER Stéphane

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 31 juillet 2020	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 31 juillet 2020	Périgueux, le 31 juillet 2020
	Le Président, Jacques AUZOU

